

Petite histoire de la
gestion de l'eau
dans la Métropole
de Lyon



Les débuts d'un service des eaux au 19^o siècle ...

Jusque dans les années 1840,
l'approvisionnement en eau des
Lyonnais est très déficient et
aléatoire.

1840

le Préfet impose sa réalisation,
la Compagnie Générale des
Eaux est créée et un contrat de
concession de 99 ans est signé

1853

1843

un 1er projet d'adduction d'eau
à partir du Rhône voit le jour.
Une Société des Eaux du Rhône
se propose de le mettre en
œuvre.

Au début du
20^{ème} siècle, une
gestion
différenciée
entre Lyon et les
autres
communes de
l'agglomération

- **1899** : à la suite de problèmes récurrents de mauvaise qualité de l'eau et suite à un refus de la CGE d'accepter un statut de régie intéressée, la Ville de Lyon rachète le réseau
- **De 1899 à 1986**, l'alimentation en eau sera gérée en régie directe par la Ville, les personnels sont repris, et une indemnité de rachat sera versée ... jusqu'en 1956 !
- **A la fin du 19^{ème} siècle**, 22 communes autour de Lyon vont progressivement contractualiser avec la CGE pour assurer leur approvisionnement en eau
- **1929** : A l'initiative du Maire de Villeurbanne Lazare Goujon, 28 communes vont créer le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Banlieue de Lyon (SIEBL) afin d'uniformiser les contrats et mieux coopérer
- **1949** : 1^{er} contrat global d'affermage entre le SIEBL et la CGE

Le traitement des eaux usées (assainissement)

- Jusque dans les années 1950 : les eaux pluviales et les eaux ménagères sont rejetées directement dans le Rhône et la Saône par un réseau d'égouts ; pour les sanitaires, ce sont des fosses vidangeables en pied d'immeuble.
- Années 50 : tous les rejets sont progressivement raccordés dans un réseau unitaire.
- 1969 : le 1^{er} schéma d'assainissement de la Communauté urbaine prévoit 2 grandes stations d'épuration à Pierre-Bénite et St Fons. Le service d'assainissement reste en régie jusqu'à aujourd'hui.

Les années 1950 et 1960 : malgré de nombreuses nouvelles réalisations (usine de Pierre-Bénite, réservoir de Parilly, etc) la distribution de l'eau reste irrégulière à Lyon (régie) comme dans le reste de l'agglomération (CGE)

1969 : la compétence de l'eau passe à la Communauté Urbaine. La période est à l'harmonisation des conditions d'exploitation des réseaux, des tarifs...

Dans les années 70, la Communauté Urbaine signe des contrats d'affermage avec la CGE pour les 28 communes du SIEBL, la SDEI ou la SEREPI pour 18 autres communes. 9 restent en régie, dont Lyon.

Vers la
compétence
communautaire

1986 : la
gestion
déléguée au
privé ... avec
un contrat de
30 ans !

Un débat houleux s'engage sur l'unification des modes de gestion de l'eau sur l'ensemble du Grand Lyon.

Dans un contexte favorable aux privatisations, et malgré une forte mobilisation syndicale à Lyon, la Majorité vote la gestion déléguée sur l'ensemble du territoire, avec des contrats de 30 ans pour Veolia et la SDEI

Avec des indices d'actualisation des prix très inflationnistes, le prix de l'eau s'envole et les multinationales de l'eau réalisent d'énormes profits

À l'approche de 2014 : Le scandale des prix et des surprofits réactive le débat pour le retour en régie

1996, 2003, 2007 : des difficiles négociations permettent d'imposer aux gestionnaires des baisses importantes du prix de l'eau

2007 : une procédure de médiation oblige Veolia à réduire son taux de rentabilité de 20% à 8%, et la SDEI de 13% à 9%

2012 : à l'approche de la fin de contrat, le débat rebondit dans un contexte plus favorable à la régie (de grosses collectivités comme Grenoble ou Paris s'y engagent, l'UFC Que choisir lance une campagne nationale sur le prix de l'eau, à Lyon les « Etats Généraux du Service Public » lancent une campagne pour le retour en régie)

2014 : Un nouveau contrat de 8 ans pour Veolia



Malgré la campagne, l'Exécutif de Gérard Collomb fait voter une nouvelle Délégation de Service Public pour Veolia, d'une durée de 8 ans



Le nouveau contrat s'accompagne d'une baisse importante du prix de l'eau de 20%, d'une baisse de la part fixe d'abonnement, d'un meilleur contrôle de la DSP par un service dédié de la Métropole, et de la création d'une société dédiée « Eau du Grand Lyon » (filiale à 100% de Veolia).

2019 : le choix du futur mode de gestion est reporté après les élections de 2020

Le collectif EAU BIEN COMMUN de la Métropole de Lyon et une vingtaine d'associations, d'organisations syndicales et de mouvements politiques engagent une campagne citoyenne « pour que l'eau de la Métropole de Lyon reste un bien public, pas une simple marchandise »



La situation actuelle

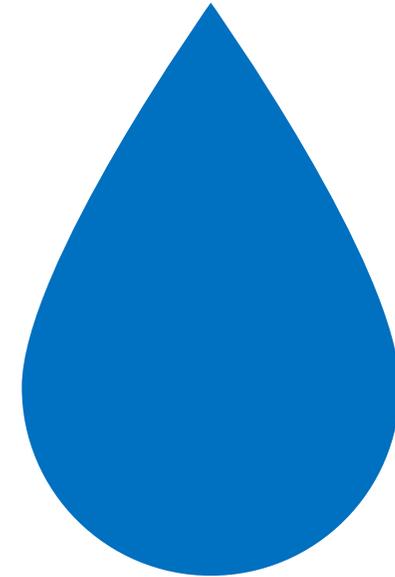
Eau potable, assainissement,
politiques environnementales
de l'eau :

QUELQUES REPERES
ET NOS PROPOSITIONS



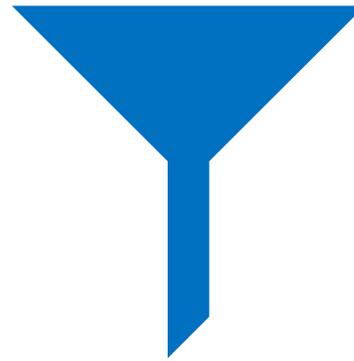
L'eau potable

- Production totale : 90 M m³ par an (pour 1 324 000 hab)
- 88% provient de la nappe de Crépieux-Charmy
- Consommation en baisse constante depuis les années 2000
- Réseau : 4057 km de canalisations (taux de renouvellement : 0,65% par an – chiffres de 2017)
- Rendement (pourcentage d'eau consommée par rapport à l'eau produite = indicateur des pertes sur le réseau) : 84% (2017)



L'assainissement

- Géré en régie publique
- 12 stations d'épuration
- 3193 km d'égouts, dont 1831 km de réseau unitaire et de 1340 km de réseau « séparatif », à raison de 913 km pour les eaux usées et de 427 km pour les eaux pluviales ;
- Environ 200L d'eau usée rejetée par habitant et par jour
- 1,31 €/m³ facturé à l'utilisateur, sans part fixe d'abonnement (tarif parmi les moins chers)



Les politiques environnementales de l'eau

Au niveau prescriptif, la protection de la ressource en eau de la Métropole (nappe de l'Est lyonnais) est assurée au niveau du **SAGE de l'Est lyonnais** (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux), animé par une Commission Locale de l'Eau (CLE) qui regroupe :

- Des représentant.es des services de l'Etat
- Des élu.es représentant les collectivités territoriales
- Des représentant.es des usagers



Les politiques environnementales de l'eau

La Métropole gère
notamment :

- Un suivi des bassins versants pour la collecte des eaux pluviales et eaux usées
- La valorisation de l'eau dans la ville
- Les espaces naturels et agricoles, les trames vertes et bleues
- Le Plan Climat (PCAET) qui intègre les problématiques de l'eau



Mais toutes ces
compétences
sont gérées « en
silos » par des
services
différents, des
Vice-Présidents
différents et des
modes de
gestion
différenciés ...

POUR UN SERVICE PUBLIC MAITRISANT L'ENSEMBLE DES PROBLEMATIQUES DU CYCLE DE L'EAU

pour donner plus de cohérence aux politiques de l'eau, nous plaidons pour que la Métropole se donne les moyens d'organiser en gestion publique et citoyenne un Service Public :

- De la protection de la ressource, la production et distribution de l'eau potable
- Du traitement des eaux usées et des eaux pluviales
- Des politiques de gestion environnementales de l'eau et de la biodiversité.

La Métropole de Lyon a les compétences et les moyens de sa gestion publique et citoyenne

- Depuis 2014, la Métropole a une meilleure connaissance de l'ensemble du réseau (dont elle est par ailleurs propriétaire)
- L'ensemble du personnel pourra être repris à conditions égales par la Métropole
- La régie permettra une meilleure maîtrise globale de l'ensemble des problématiques de l'eau

**participation
citoyenne :**
garder la
proximité avec
les usagers,
permettre un
contrôle de la
gestion du cycle
de l'eau par les
habitants

- La Régie publique est la seule forme qui peut permettre d'associer à la gestion des élus, des associations, des citoyens.
- Elle permet de faciliter une pratique démocratique de la gestion de l'eau et d'éviter sa seule gestion par une technostructure

Garantir l'accès à l'eau aux plus modestes

- Il nous faut avancer sur une tarification progressive, incluant la gratuité des premiers m³ indispensables à une vie digne, et pénalisant les gaspillages et mauvais usages.

Pour une gestion publique et citoyenne de l'eau

- Il nous faut une régie publique où chaque centime investi reste à l'eau
- Une régie qui concourt à la transition écologique
- Une régie qui fait preuve de solidarité
- **C'est pourquoi le collectif EAU BIEN COMMUN avec une vingtaine d'organisations partenaires, demande que soit mise en chantier la procédure de retour en gestion publique et citoyenne de l'eau.**

Parce que l'eau est un bien commun de l'humanité, nous défendons :

Le droit universel d'accès à l'eau,

La préservation de la ressource,

Le partage juste de son usage,

la participation citoyenne pour une gestion collective et non-marchande, garante de l'intérêt général

